

M^e Guillaume Grenier
ggrenier@mmgc.quebec
Ligne directe : 514 525-3414 (poste 325)

Montréal, le 7 octobre 2022

Par dépôt électronique

Tribunal administratif du travail

Division des relations du travail
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande de reconnaissance de l'ACTRA pour représenter les coordonnateurs d'intimité

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène, RLRQ, c. S-32.1, article 12

Madame,
Monsieur,

Nous sommes les avocats de l'Alliance of Canadian Cinema and Radio Artists (ACTRA), une association d'artistes détenant les reconnaissances suivantes en vertu de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène*, RLRQ, c. S-32.1 (ci-après, « la LSA ») :

- une reconnaissance pour représenter « tous les artistes exécutants dans le domaine du film de langue anglaise dans la province de Québec » (reconnaissance RA-2001-1338);
- une reconnaissance pour représenter « tous les artistes exécutants dans le domaine des annonces publicitaires en langue anglaise dans la province de Québec » (reconnaissance RA-3000-0288);
- une reconnaissance pour représenter « tous les artistes exécutants dans tous les domaines de production artistique en langue anglaise, sauf le film et les annonces publicitaires, à l'exclusion de ceux représentés par le Canadian Actors' Equity Association » (reconnaissance RA-2001-1340).

Montréal
1717, boul. René-Lévesque Est
Bureau 300
H2L 4T3
T 514 525-3414
F 514 525-2803

Québec
871, Grande Allée Ouest
Bureau 200
G1S 1C1
T 418 640-1773
F 418-640-0474

mmgc.quebec

Par la présente, l'ACTRA demande en vertu des articles 12 et suivants de la LSA une reconnaissance à l'égard du secteur de négociation suivant :

« Tous les coordonnateurs d'intimité dans tous les domaines de production artistique en langue anglaise. »

Les artistes visés par le secteur identifié ci-dessus ont exprimé leur désir d'être représentés par l'ACTRA.

Aucune association d'artistes n'est présentement reconnue pour représenter ces artistes et aucune demande de reconnaissance n'a été déposée à notre connaissance pour les représenter.

La présente demande est accompagnée d'une copie certifiée conforme des statuts et règlements de l'ACTRA et des règlements locaux de la section de Montréal de l'ACTRA, cette dernière regroupant les membres de l'ACTRA au Québec. Sont également jointes à la présente demande la liste des membres du Québec de l'ACTRA, ceux-ci étant regroupés dans la section de Montréal de l'ACTRA, ainsi qu'une résolution signée autorisant le dépôt de la présente demande.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Guillaume Grenier, avocat

MELANÇON MARCEAU GRENIER COHEN S.E.N.C.

Avocats de la demanderesse
1717, boulevard René-Lévesque Est
Bureau 300
Montréal (Québec) H2L 4T3
Téléphone : 514 525-3414
Télécopieur : 514 525-2803
Courriel : ggrenier@mmgc.quebec

p.j.

Coordonnées de l'ACTRA (section de Montréal) :

ACTRA Montréal
1450, rue City Councillors
Bureau 530
Montréal (Québec) H3A 2E6
Téléphone : 514 844-3318
montreal@actra.ca